

Décision n°Dec 280826-027 du 27 aout 2026

Portant modification de la décision n°Dec 311225-061 du 31 décembre 2025 portant attribution du marché de fourniture N° 10/2025 « achat d'une plateforme de baignade sur un plan d'eau »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 portant application de l'article L.2122-22 susvisé ;
Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122.8° ;
Vu le dossier de consultation en date du 10 décembre 2025 ;
Vu la décision n° dec 311225-061 du 31 décembre 2025 portant attribution du marché de fournitures n° 10/2025 « achat d'une plateforme de baignade sur un plan d'eau » à la SARL E.T.I.C ;
Vu le devis établi par la SARL E.T.I.C ;
Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée sur le devis ;
Considérant qu'un prix unitaire figurant au devis n'a pas été reporté dans la colonne Total HT, conduisant à mentionner dans la décision un montant total de 14 400 € HT au lieu du montant total correct de 19 200 € HT ;
Considérant que cette rectification ne modifie ni l'objet du marché, ni la nature des prestations, ni les conditions de l'offre présentée par la SARL E.T.I.C, mais a pour seul objet de rectifier le montant résultant du devis initial ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de rectifier l'erreur matérielle affectant l'article 1er de la décision n° dec 311225-061 du 31 décembre 2025.

Décide

Article 1^{er} : De confier le marché n° 10/2025 « achat d'une plateforme de baignade sur un plan d'eau » à la SARL E.T.I.C, n° 26 allée Jaune - Pa Purettone - 20290 Borgo - N° Siret 451 198 592 00037, pour une offre d'un montant de 19 200 € HT.

Article 2 : Les autres articles de la décision ci-dessus mentionnée restent inchangés.

Article 3 : La présente décision sera transmise, à Monsieur le comptable de la Collectivité - centre commerciale Monte Stello - 20290 Borgo, notifiée, à la SARL E.T.I.C, n° 26 allée Jaune - PA Purettone - 20290 Borgo et affichée en la forme accoutumée.

Fait à Ville-di-Pietrabugno, le 28 Aout 2026


 Michel ROSSI

Notifié le

